

Membres en exercice : 29  
Membres présents : 24  
Membres votants : 28

Le 24 octobre 2023 à dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Gurvan KERLOC'H, maire.

Envoi de la convocation le : 18 octobre 2023      Publication de la convocation le : 19 octobre 2023

Etaient présents :

M. Gurvan KERLOC'H, M. Georges CASTEL, Mme Joëlle MOALIC-VERECCHIA, M. Éric BOSSER, Mme Véronique MADEC, Mme Armelle BRARD, M. Michel VAN-PRAET, Mme Simone JOURAND, M. Michel ANSQUER, Mme Marie-France CAUSEUR, Mme Monique KERAVEC, M. Didier LOAS, M. Éric KERDRANVAT, Mme Martine LOURGOUILLOUX, Mme Sandrine URVOIS, M. Tony VORMS, M. Jean-François MARZIN, M. Didier GUILLON, Mme Corinne BRIANT, M. Philippe LAPORTE, Mme Martine SCUILLER, M. Jean-Jacques COLIN, Mme Michèle LACOUR, Mme Denise TAVERNIER

Etaient absents :

M. Michel COLLOREC a donné procuration à M. Didier LOAS  
M. Thierry MARTIN  
Mme Agnès CALLOU a donné procuration à M. Jean-François MARZIN  
M. Pierre-Marie BOSSER a donné procuration à M. Eric BOSSER  
M. Daniel QUEMENER a donné procuration à Mme Joëlle MOALIC-VERECCHIA

Quorum : atteint

Secrétaire de séance : M. Didier LOAS

Date de transmission au contrôle de légalité :

Date de publication : 27 OCT. 2023

Délibération n° 2023-124 : Mise à jour de la liste des membres du Conseil des Sages

Rapporteur : Mme Simone JOURAND

M. Le Maire expose à l'assemblée :

Par délibération DE2020-099 du 16 juin 2020, le conseil municipal a décidé la création d'un comité consultatif « Conseil des Sages ».

Par délibération DE2020-137 du 6 octobre 2020, le conseil municipal a approuvé le règlement intérieur du conseil des Sages.

Par délibération DE2020-170 du 8 décembre 2020, le conseil municipal a acté la désignation des membres du Conseil des Sages

Il est proposé d'arrêter la liste des membres du Conseil des Sages comme suit :

Claude Allanic, Marc Arzel, Pascale Béchu, Yvonne Coulm, Patrick Donnart, Jacqueline Faillard, Marie-Andrée Goragner, Jean-Jacques Le Lay, Bernard Metzger, Patrick Ourvouai, Jean-Claude Paume, Michèle Sarbourg.

Vu l'article L2143-2 du code général des collectivités locales,  
Vu la délibération DE2020-170 du 8 décembre 2020 fixant la composition du Conseil des Sages,  
Considérant l'évolution de la composition du Conseil des Sages,  
Considérant l'accord à l'unanimité des Elus présents ou représentés pour un vote à main levée,

Entendu l'exposé de M. Le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 19 voix pour et 9 voix contre, décide de :

- Approuver la liste des membres du Conseil des Sages telle que proposée ci-dessus ;
- Autoriser le Maire à procéder à toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré lesdits jour, mois et an,

Le maire,  
Gurvan KERLOCH



Le Secrétaire de séance,  
Didier LOAS

